

Démarche d'élaboration d'une Vision métropolitaine de l'eau

Chaire de recherche en eau potable
de l'Université Laval

8 juillet 2020

Caroline Brodeur



LAC DURAND
©MÉLANIE DESLONGCHAMPS

Déroulement

- Prémisses de la démarche
- Objectifs
- Approche et structure de concertation
- Énoncé de vision, axes, orientations et objectifs
- Prochaines étapes



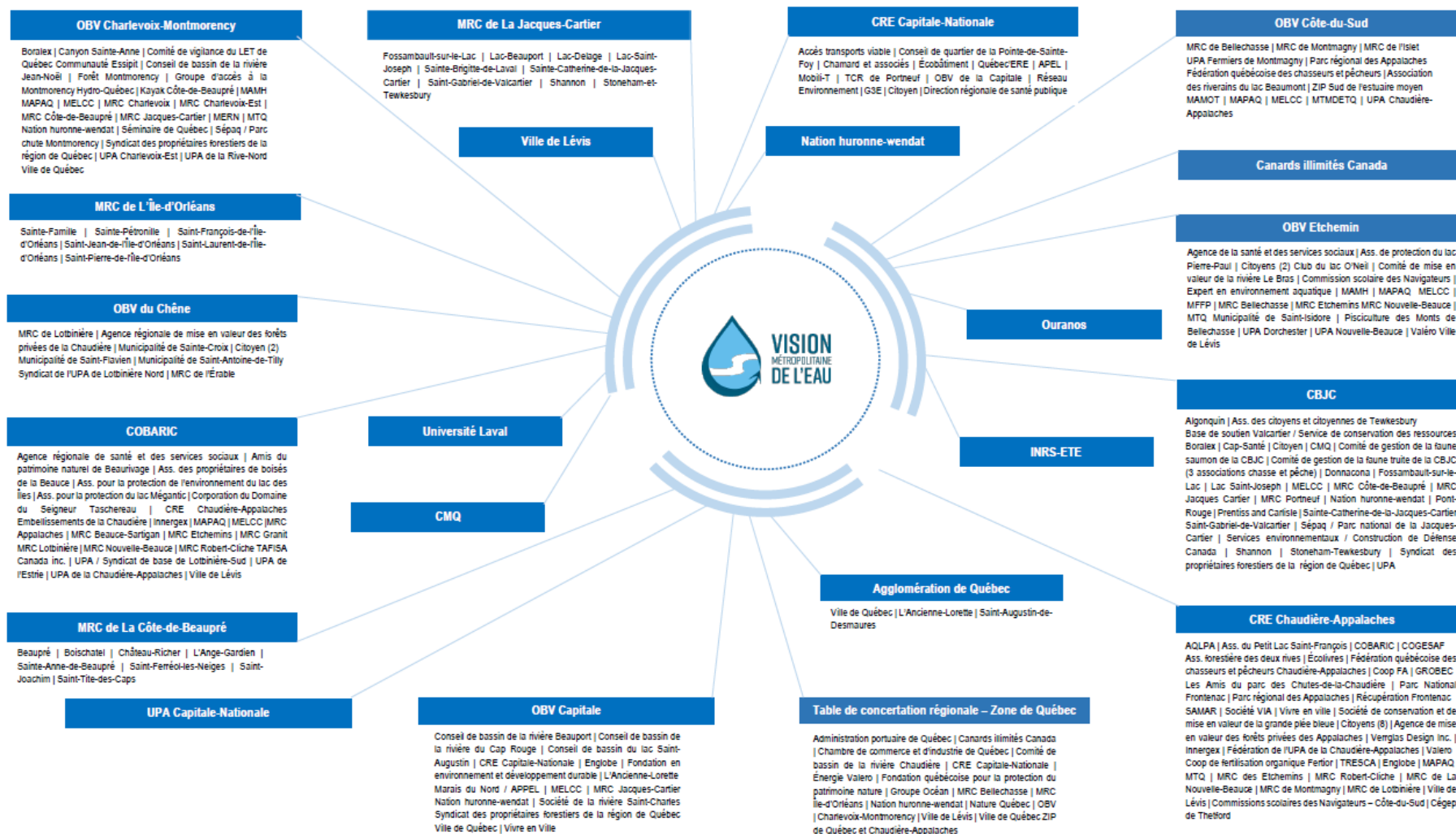
Prémisses de la démarche

- Assurer une cohérence métropolitaine à l'égard des initiatives et des actions liées à l'eau
- Participer à la concertation régionale entre les acteurs
- Assurer la présence d'une eau de qualité et en quantité suffisante
- Améliorer les connaissances sur l'eau

Deux grands objectifs

- 1 Proposer au conseil de la CMQ une vision et des orientations métropolitaines relatives à l'eau
- 2 Mettre en place des mécanismes d'échanges sur les besoins du milieu (accessibilité, qualité, sécurité, culturalité et disponibilité)

Réseau des partenaires



Approche concertée et itérative

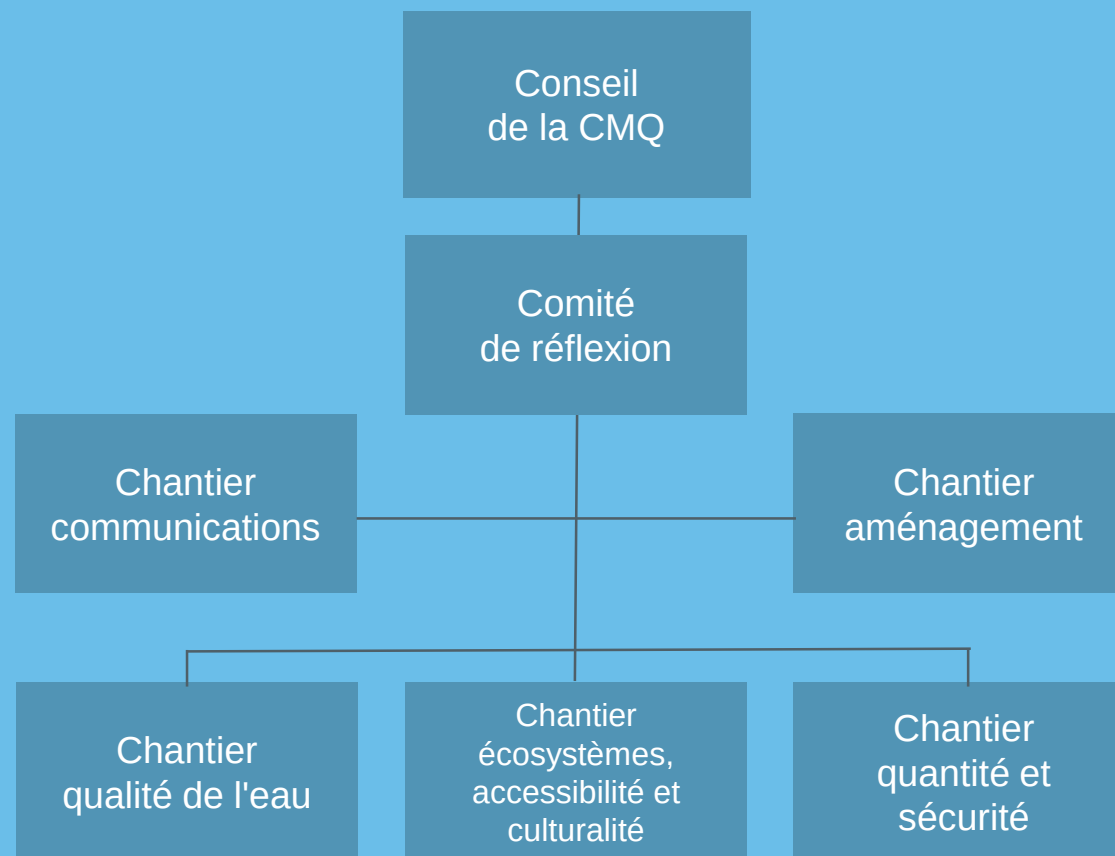


- Formation d'un comité de réflexion composé de partenaires du milieu
- 7 rencontres de travail et de (très) nombreuses itérations
- 5 chantiers de travail composés d'intervenants et d'experts
- Une vingtaine de rencontres individuelles avec les partenaires
- Près d'une centaine d'intervenants ont été impliqués

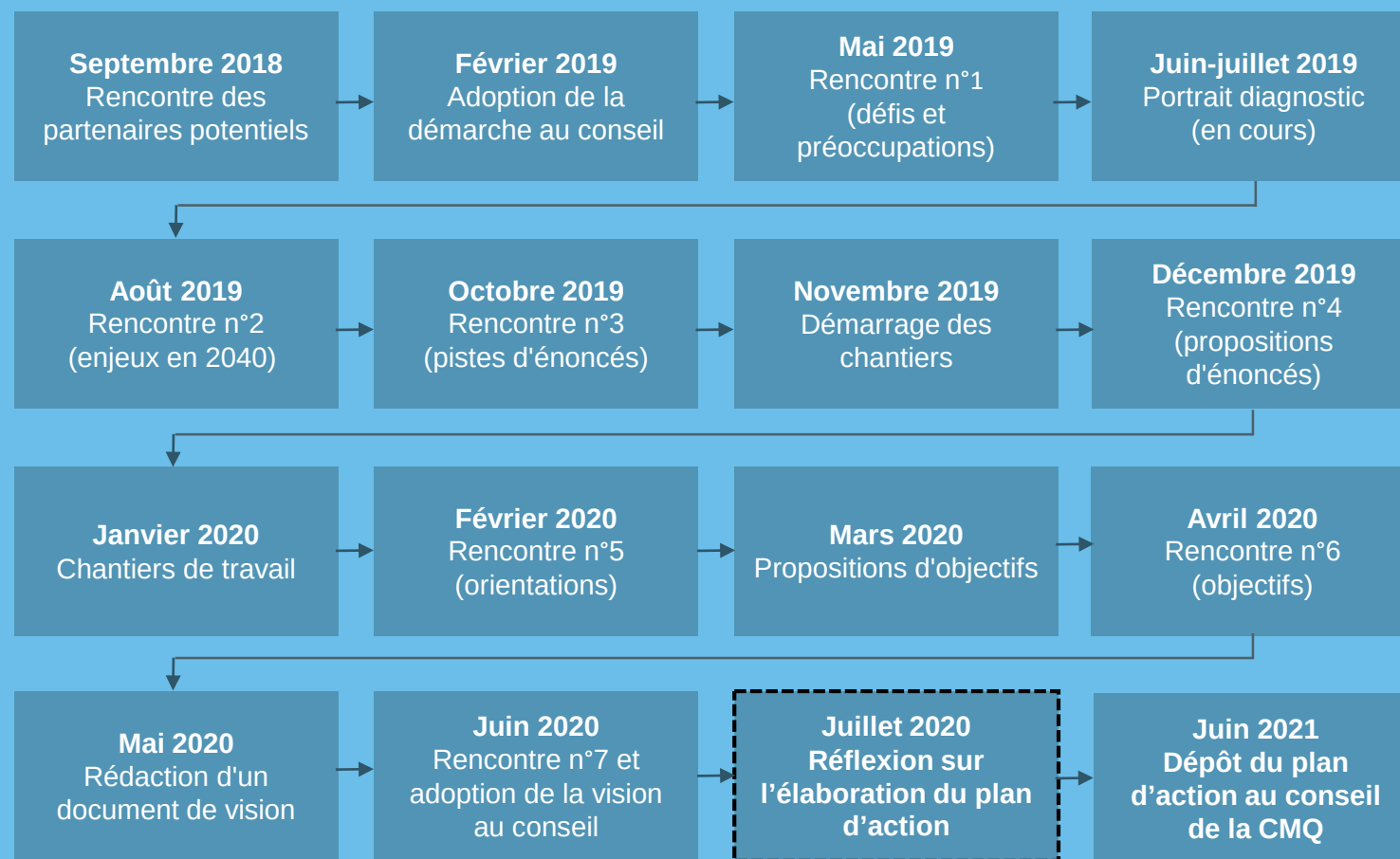
Membres du comité de réflexion

Michel Beaulieu	Municipalité de Lac-Beauport	Sylvain Jutras	Université Laval
Jean-Claude Belles-Isles	Ville de Lévis	Jean Landry	OBV Charlevoix-Montmorency
Marie-Andrée Boisvert**	OBV de la Zone du Chêne	Claude Lebel	MRC de La Jacques-Cartier
Sharon Clavet	Ville de Québec	Pierre Lefrançois	MRC de La Côte-de-Beaupré
Lori-Jeanne Bolduc	Conseil de la Nation huronne-wendat	Simon Lemieux	MRC de L'Île-d'Orléans
Gabriel Deraspe	Canards Illimités Canada	Harold Noël	MRC de L'Île-d'Orléans
Louis Desrosiers	Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury	Manuel Rodriguez	Université Laval
Nancy Dionne	OBV de la Capitale	Claude Sauvé	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
Sophie Duchesne	INRS-ETE	Gitane St-Georges	UPA de la Capitale-Nationale—Côte-Nord
Guy Dumoulin	Ville de Lévis	Nicolas Talbot	MRC de la Jacques-Cartier
Russell Gilbert**	Comité de bassin de la rivière Chaudière	Alexandre Turgeon	CRE Capitale-Nationale
Jean-François Guillot	MRC de La Côte-de-Beaupré	Martin Vaillancourt	CRE Chaudière-Appalaches
David Huard	Ouranos	Suzanne Verreault	Ville de Québec
Denis Jean	CMQ		

Structure



Processus



L'eau au cœur des milieux de vie de la CMQ: un modèle inspirant



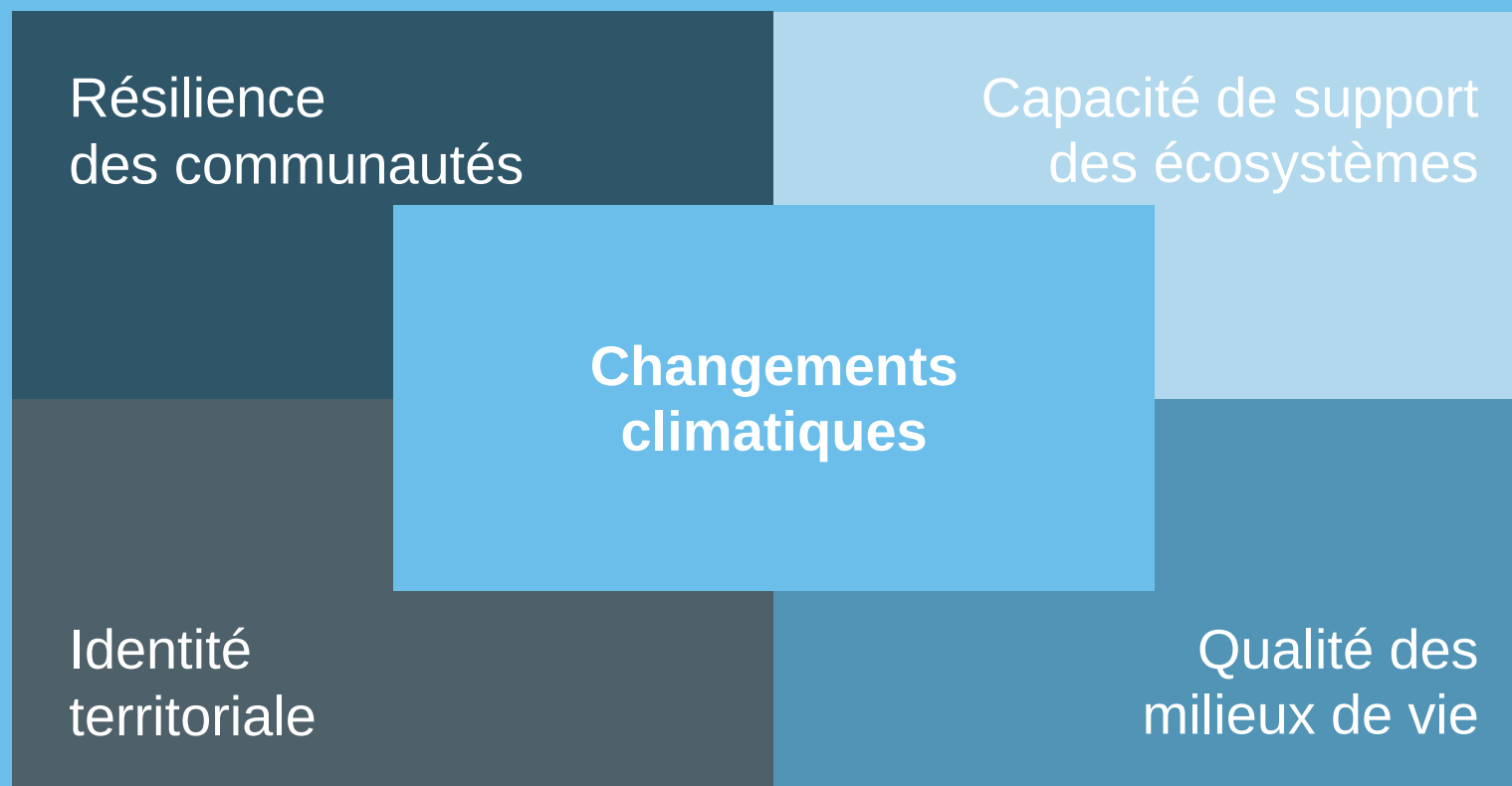
L'aménagement, la protection des sources d'eau potable et le développement du territoire s'effectuent dans une logique de bassin versant, ce qui améliore la qualité des milieux de vie et leur résilience face aux changements climatiques. Les eaux de précipitations sont gérées à la source et la capacité de support des écosystèmes est respectée. Plusieurs cours d'eau artificialisés ont été restaurés ou ont retrouvé leur espace de liberté.

Le fleuve Saint-Laurent, les rivières, les lacs et les milieux naturels constituent des éléments structurants du territoire. Les espaces riverains forment un vaste réseau connecté et facilement accessible. Les accès publics à l'eau offrent un environnement convivial où toutes les activités, notamment la baignade, s'effectuent de façon responsable. L'eau affiche une excellente qualité et est disponible en quantité suffisante, tant pour la consommation que pour les autres usages.

Très engagés et sensibilisés à la valeur de l'eau, tous les acteurs de la communauté agissent en concertation et contribuent collectivement à la préservation de cette richesse. De même, des mécanismes de financement permettent d'assurer une gestion responsable de l'eau au profit des générations actuelles et futures.

Pour l'ensemble de la collectivité, l'eau constitue un aspect important de l'identité territoriale, un patrimoine naturel indispensable et une source de fierté pour tous, qu'il importe de préserver et de mettre en valeur.

Les 5 piliers de la vision



Axe 1

Optimiser la gouvernance de l'eau et la planification du territoire



Orientation 1

Aménager et développer le territoire en intégrant les principes de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

- 1.1. Intégrer les concepts de gestion de l'eau par bassin versant dans le PMAD
- 1.2. Accompagner et outiller les MRC et municipalités à l'intégration des concepts de GIEBV en aménagement

Orientation 2

Poursuivre la concertation entre les partenaires à l'échelle des bassins versants pour répondre aux enjeux de l'eau

- 2.1. Élaborer et suivre un plan d'action concerté pour la mise en œuvre de la vision et en assurer la révision à intervalles réguliers
- 2.2. Pérenniser les activités du comité de réflexion et établir des règles de fonctionnement
- 2.3. Collaborer et participer, avec tous les partenaires du milieu, à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant



FLEUVE SAINT-LAURENT
©PIERRE LAHOUD

Axe 1

Optimiser la gouvernance de l'eau et la planification du territoire (suite)



Orientation 3

Miser sur les mécanismes de financement en place et, de façon concertée, en établir de nouveaux

- 3.1. Statuer sur les différents besoins et convenir, avec les différents partenaires, des mécanismes de financement appropriés
- 3.2. Mettre en œuvre des mécanismes de financement permettant d'assurer une gestion responsable de l'eau

Orientation 4

Favoriser la cohabitation harmonieuse entre les usages

- 4.1. Atténuer les conflits d'usages et de valeurs

Orientation 5

Communiquer et diffuser l'information afin de mobiliser la population sur les enjeux de l'eau

- 5.1. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication afin de mobiliser la population sur les enjeux liés à l'eau
- 5.2. Informer, sensibiliser et éduquer sur l'eau, sa valeur, ses bienfaits et sa rareté ainsi que sur l'importance et le rôle des écosystèmes naturels



FLEUVE SAINT-LAURENT
©PIERRE LAHOUD

Axe 2

Garantir une eau de qualité et en quantité suffisante et veiller à la sécurité des personnes et des biens



Orientation 6

Protéger et améliorer la qualité de l'eau de surface et souterraine

- 6.1. Prévenir et réduire l'apport de contaminants dans l'eau de surface
- 6.2. Prévenir et réduire l'apport de contaminants dans les eaux souterraines
- 6.3. Bonifier et structurer les connaissances sur la qualité de l'eau de surface et souterraine

Orientation 7

Assurer un approvisionnement en eau en quantité suffisante pour tous les usages

- 7.1. Gérer l'approvisionnement et la consommation de façon à respecter les débits réservés actuels et futurs ainsi que la capacité des eaux souterraines
- 7.2. S'assurer de répondre à la demande en approvisionnement en eau dans les secteurs qui ont une disponibilité restreinte, des contraintes de prélèvement actuelles ou potentielles, ou encore en cas de déversement majeur ou de sinistre
- 7.3. Améliorer les connaissances sur la disponibilité en eau

Axe 2

Garantir une eau de qualité et en quantité suffisante et veiller à la sécurité des personnes et des biens



Orientation 8

Assurer la sécurité de la population et des biens dans les secteurs à risques d'inondations

- 8.1. Actualiser et maintenir à jour la cartographie des zones inondables sur le territoire et accompagner les MRC et les municipalités dans la mise à jour des outils de planification
- 8.2. Réduire et limiter l'imperméabilisation des sols et gérer les eaux de précipitations à la source
- 8.3. Minimiser l'exposition des personnes et des biens aux aléas naturels
- 8.4. Approfondir les connaissances sur les processus hydrodynamiques et hydrogéomorphologiques

Axe 3

Protéger, utiliser de façon durable, restaurer et créer des écosystèmes naturels



Orientation 9

Maintenir l'intégrité des écosystèmes et limiter les impacts des activités humaines sur ceux-ci

- 9.1 Identifier et protéger des milieux naturels d'intérêt
- 9.2 Favoriser une utilisation durable des milieux naturels, forestiers, agricoles et des ressources naturelles
- 9.3 Limiter l'envasement, la sédimentation et le comblement dans les lacs et les cours d'eau problématiques
- 9.4 Privilégier le développement de façon à consolider le tissu urbain et villageois et préserver les milieux à fortes valeurs écologiques
- 9.5 Améliorer les connaissances sur les milieux humides et hydriques

Orientation 10

Restaurer des écosystèmes dégradés ou artificialisés et veiller à la préservation et au rétablissement de la biodiversité

- 10.1 Restaurer et créer des milieux humides et hydriques ainsi que d'autres milieux naturels d'intérêt
- 10.2 Prévenir l'introduction et limiter la dispersion des espèces envahissantes
- 10.3 Améliorer la connectivité écologique des milieux naturels
- 10.4 Rétablir les populations de certaines espèces fauniques et floristiques
- 10.5 Améliorer les connaissances sur les écosystèmes et leurs composantes



RIVIÈRE ETCHEMIN

Axe 4

Mettre en valeur les accès publics, le patrimoine et les paysages



Orientation 11

Consolider et développer le réseau d'accès publics aux lacs, aux cours d'eau et aux milieux naturels dans le respect de leur capacité de support

- 11.1. Promouvoir, accroître et encadrer le réseau d'accès et de liens publics au fleuve, aux rivières, aux lacs et aux milieux naturels ainsi que leurs interconnexions et proximité avec les quartiers résidentiels
- 11.2. Acquérir des terrains et aménager des infrastructures d'accès et de services en bordure du fleuve, des rivières, des lacs ainsi que des milieux naturels

Orientation 12

Protéger et valoriser les liens culturels, identitaires ou patrimoniaux ainsi que les paysages d'intérêt liés à l'eau

- 12.1. Bonifier l'offre d'activités récréatives, sportives et culturelles adaptée au milieu en lien avec l'eau
- 12.2. Préserver la qualité des paysages d'intérêt et développer des points de vue sur le fleuve, les rivières et les lacs
- 12.3. Mettre en valeur le patrimoine bâti et certains usages perdus ou délaissés au fil du temps

La fin d'une étape

- Adoption du document de vision qui contient l'énoncé de vision, les 4 axes, les 12 orientations et les 35 objectifs
- Diffusion du document de vision auprès des partenaires du milieu
- Le document servira de ligne directrice à l'élaboration du plan d'action
- Mandat au comité de réflexion afin d'élaborer le plan d'action



... et le début d'une nouvelle !



- Statuer sur la composition du comité de réflexion et le mode de fonctionnement pour la suite de la démarche (objectif 2.2)
- Élaborer le plan d'action avec les partenaires
- Réfléchir sur le moment et la façon d'informer ou de consulter la population
- Proposer un plan d'action au conseil de la CMQ en juin 2021

Merci !

